

Adresse des administrateurs du district de Vienne (Isère) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Vienne (Isère) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 516;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0516_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

I'

[*Les administrateurs du distr. de Vienne* (1), à la *Conv.; Vienne-la-Patriote, 18 therm. II*] (2).

Citoyens,

Un nouveau Catilina vouloit élever un trône sur les cadavres ensanglantés des meilleurs républicains. Il se paroît de toutes les vertus, pour commettre tous les crimes. La justice et la probité étoient à l'ordre du jour, et cependant la terreur et les factions poursuivoient les patriotes. Le contraste de mots et d'actions répandoit l'inquiétude dans leur âme. Entourrés de précipices, ils ne les appercevaient pas. Mais, d'une main vigoureuse, vous avez déchiré le rideau qui cachait tant de forfaits. Et un jour, pour nous, éclaire l'anéantissement du tyran et de ces complices, raffermir à jamais les bazes de la liberté et de la République. D'après l'exemple de courage, de fermeté et de justice que vous venés de donner à la France, à l'Europe étonnées, qui oseroit encore essayer de les ébranler ? Ah, que le génie bienfaisant qui veille sur la France plaça bien entre vos mains ses grandes destinées ! Restés à votre poste. La gloire vous y environne, et la reconnaissance des Français est pour vous un bouclier impénétrable. S. et F.

FLEURY (*présid.*), TUILLION, DECOMBEROUSSE, BERTRAND, MAGNIN, CHOLLIER (*agent nat. provisoire*), PROST, BERTRAY, PLANTIER.

m'

[*La sté popul. de Bièvres-la-Montagne* (3), à la *Conv.; 21 therm. II*] (4).

Représentants du peuple français,

La liberté triomphe. Vous avés sauvé la patrie. Un peuple vertueux croit aisément à la vertu. Des traîtres s'étoient servis de ce nom sacré pour usurper sa confiance. Vous les avés démasqués : ils ne sont plus. Périront ainsi tous les ennemis de la patrie ! Vous avés bravé le poignard des assassins ; vous n'avez pensé qu'au salut du peuple. Son entière confiance, le serment que nous vous faisons de perdre plutôt la vie que la liberté, voilà le prix de votre dévouement.

VALNERAC (*ex-présid.*), LATOULOUBRE (*secrét.*).

Le corps municipal et le conseil général de la commune s'étant concerté avec la société populaire sur la présente adresse, ont déclaré y adhérer et être pénétré des sentimens qui y sont exprimés : ce sont ceux de tous les habitans de notre commune. A Bièvres, le 21 therm. II.

(1) Isère.

(2) C 313, pl. 1249, p. 1. Mentionné par *B^{fr}*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur (réimpr.)*, XXI, 479; *J.Fr.*, n° 687; *J. Sablier*, n° 1495.

(3) Seine-et-Oise. Bièvres-le-Châtel devenu Bièvres-la-Montagne.

(4) C 316, pl. 1266, p. 2; *B^{fr}*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

LUCE (*off. mun.*), CAILLOT (*agent nat.*), LUTEREAU (*notable*), LEBLANC (*maire*), MENAUT (*off. mun.*), LEMOINE (*off. mun.*), BIEUZE (*off. mun.*).

Le juge de paix du canton est uni de cœur et de sentimens avec la société populaire et le conseil général de la commune.

LAFONTAINE, BENARD (*secrét.-greffier*).

n'

[*Les c^{ns} composant la comm. d'Itteville* (1), à la *Conv.; s.d.*] (2)

Représentants du peuple,

Votre proclamation nous apprend les dangers que vous avés couru, et nous entendons célébrer, de toutes parts, l'énergie et le courage avec lesquels vous avés combattu et anéanti ce triumvirat odieux, qui, sous le masque perfide de toutes les vertus, nous préparoit l'esclavage le plus cruel. Jamais la Convention ne fut plus grande et ne méritait mieux de la patrie que dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Nous puissions dans cet événement mémorable un nouveau motif de reconnaissance, d'amour, de dévouement pour vous, et la preuve trop évidente que ce n'est point aux hommes, mais aux principes seuls qu'il faut s'attacher.

Vivent donc à jamais les principes ! Vive la Convention nationale ! Vive la République !

SAINTIÉ (*maire*), LEJEUNE (*adjoint*), JAJOLET (*adjoint*), Jean FOULON (*agent nat.*), Jean FLOQUET (*notable*), Jean RAME (*notable*), C.S. MERCIER (*notable*), CONTANCIN, GAUBERVILLE (*secrét.-greffier*).

o'

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Niort* (3), à la *Conv.; Niort, 17 therm. II*] (4)

Représentans,

Le conseil général de la commune de Niort étoit bien convaincu que la représentation nationale sauveroit la liberté, quelques fussent les crises ou secousses violentes qu'on voulût lui livrer. Oui, représentans, vingt-six millions de Français ont juré, par Brutus, d'exterminer, avec vous, tous les tyrans, qui, sous le nom de protecteurs, de dictateurs, de triumvirs, ou de tribuns, oseraient tenter d'imiter les scélérats, dont vous venés de faire justice.

Continués votre énergie ; répandés la stupeur, l'effroi, la mort, oui la mort dans l'âme vile des monstres de cette espèce ; que les sections de Paris, que tous les bons Français vous secondent, et vous aurés conduit le vaisseau de la liberté à sa véritable destination.

(1) Canton de la Ferté-Allais, Seine-et-Oise.

(2) C 316, pl. 1266, p. 33. Mentionné par *B^{fr}*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

(3) Deux-Sèvres.

(4) C 313, pl. 1249, p. 55; Mentionné par *B^{fr}*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *J. Sablier*, n° 1495. Voir aussi l'adresse du c. révol. de Niort, ci-dessous, n° 65.